



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRETE n° 90-2020-06-29-001 relatif aux opérations de conservation cadastrale.

Le Préfet du Territoire de Belfort

VU.

- la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
- la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales;
- le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

SUR proposition du Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,

ARRETE

Article 1er : Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des communes du département. La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par la Direction départementale des Finances publiques.

Article 2 : Les périodes d'intervention en commune seront portées à la connaissance préalable du Maire au moins 15 jours avant la date des opérations.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie au moins 10 jours avant le début des travaux pour information des administrés.

Article 4 : Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département. Ces agents devront être porteurs d'une copie du présent arrêté et la présenter à toute réquisition.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort, le Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort et les Maires du département sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Belfort, le **29 JUIN 2020**

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Philot', written over a horizontal line.

David PHILOT